



Conditions Générales de Vente

Séminaires

ARTICLE 1 – Application

Les présentes Conditions Générales de Vente et Prestations s'appliquent aux services liés à l'organisation d'événements.

Ces Conditions Générales de Vente et Prestations sont adressées au client en même temps que le devis, pour lui permettre d'effectuer sa réservation.

En validant sa réservation, le client déclare accepter sans réserve l'intégralité des présentes Conditions Générales de Vente et Prestations ainsi que le règlement intérieur correspondant aux locaux loués.

En cas de contradiction entre les dispositions figurant au devis signé par le client et celles figurant aux présentes C.G.V., les dispositions du devis sont applicables. En cas de dispositions particulières contractuelles différentes des présentes Conditions Générales de Ventes et Prestations, les conditions particulières seront appliquées.

ARTICLE 2 – Inscription et réservation

Le contrat de fourniture de prestations liées à l'organisation d'événements est formé et le client engagé, dès réception par SAGET LA PERRIERE ou HOTEL PANORAMIC ou HOTEL CLOS SAINT MARTIN du devis dûment daté et signé par le client, revêtu du cachet du client et de la mention « Lu & Approuvé » et d'un exemplaire des présentes dûment paraphé.

Cette formalité implique l'acceptation des Conditions Générales de Vente régissant les rapports entre les professionnels du tourisme et leur clientèle en application du décret N 94-490 en date du 15 juin 1994 ainsi que les présentes conditions particulières.

Le client confirmera sa réservation par retour du devis signé et accompagné d'un acompte de 30% de la somme à SAGET LA PERRIERE ou HOTEL PANORAMIC ou HOTEL CLOS SAINT-MARTIN.

Le solde du prix de la prestation sera à régler sur place le jour de la prestation.

Si le client annule totalement, partiellement ou ne se présente pas, SAGET LA PERRIERE ou HOTEL PANORAMIC ou HOTEL CLOS SAINT MARTIN se réserve le droit d'appliquer au client le barème des pénalités d'annulation prévu à l'article 4.

ARTICLE 3 - Tarifs

Les prix s'entendent par personne, en Euros (€) TTC, sur la base d'une chambre individuelle hors taxe de séjour de 0.93 € par nuit et par personne.

Pour le service « Traiteur et Restauration » un menu 3 plats, selon la saison, est envoyé au client après accord avec le traiteur ou restaurateur, selon ses disponibilités. Le choix du menu doit être identique pour tout le groupe. Tout repas commandé et non annulé, au plus tard 48h avant l'évènement, sera facturé.

Ces prix ne comprennent pas :

- Les assurances annulation / rapatriement / bagages
- Le supplément en chambre individuelle
- Le transport
- Les boissons aux repas (sauf mention particulière)
- Les dépenses d'ordre personnel
- Les excursions facultatives
- Le transfert hébergement / point de départ des activités

Ces prix comprennent :

La totalité des prestations mentionnées au programme

Modalités de règlement :

Règlement à titre d'acompte de 30 % du devis avant l'arrivée. La réservation sera confirmée au versement de l'acompte. En cas de non versement, nous nous réservons le droit de remettre à disposition chambres et salles. L'acompte versé sera encaissé dès sa réception et déduit de la facture finale (solde) sous réserve de l'application éventuelle d'indemnités d'annulation visées à l'Article 4.

Pour l'hébergement, la *Rooming List* définitive doit nous parvenir 15 jours avant l'arrivée du groupe.

Sauf disposition contraire prévue au contrat, le solde est à régler le jour de la prestation.

Paiement :

SAGET LA PERRIERE	HOTEL PANORAMIC HOTEL CLOS ST MARTIN
SAGET LA PERRIERE Loire & Terroirs La Castille BP.26 58150 Pouilly-sur-Loire	SAS LE PANORAMICOTEL 113 Rempart des Augustins 18300 Sancerre
Référence bancaires : Code Banque : 14806 Code Guichet : 58000 Clé RIB : 45 N compte: 66309095000	RIB : 10807 00452 62121597561 87
Domiciliation : CA Centre Loire Nevers	Domiciliation : BPBFC NEVERS REMPART
IBAN : FR76 1480 6580 0066 3090 9500 045 SWIFT : AGRIFRPP848	IBAN : FR76 1080 7004 5262 1215 9756 187 SWIFT : CCBFRPPDJN
Titulaire du compte : SA SAGET LA PERRIERE	Titulaire du compte : S A S LE PANORAMICOTEL
N TVA CEE : FR 02 304 890 817	N TVA CEE: FR09 322 705 807
Ou bien par chèque à l'ordre de : SAGET LA PERRIERE	Ou bien par chèque à l'ordre de : SAS LE PANORAMICOTEL

ARTICLE 4 – Conditions d'annulation

En cas d'annulation par le client, le remboursement des sommes versées interviendra sous déduction des montants précisés ci-dessous à titre de dédit en fonction de la date d'annulation par rapport à la date de la prestation :

Annulation totale

A plus de 30 jours : Remboursement de l'acompte versé
De 30 à 15 jours : Remboursement de 50% de l'acompte versé
De 15 jours à 48 heures : 100% de l'acompte versé sera encaissé.

Annulation partielle

A moins de 48 heures : 100% de l'acompte versé sera encaissé et l'établissement facturera le montant total du contrat établi.

Non présentation

La non présentation sera facturée sur la base de 100% du montant total annulé.

ARTICLE 5 – Assurance /Détérioration / Casse / Vol

Le client est le maître d'œuvre de sa manifestation. SAGET LA PERRIERE, HOTEL PANORAMIC et HOTEL CLOS SAINT MARTIN ne peuvent en aucun cas être tenus responsables des événements qui se déroulent pendant la manifestation du client. Le client doit fournir, pour toute manifestation, une attestation d'assurance en adéquation avec le type d'évènement organisé (dommages – responsabilité civile). Le client est invité à souscrire une assurance spécifique en cas de présence de gros matériels ou de biens de valeur dans la mesure où la responsabilité de SAGET LA PERRIERE, HOTEL PANORAMIC et HOTEL CLOS SAINT MARTIN ne pourra être engagée en cas de détérioration ou de vol desdits biens.

En aucun cas SAGET LA PERRIERE, HOTEL PANORAMIC et HOTEL CLOS SAINT MARTIN ne pourront être tenus responsables des dommages de quelque nature que ce soit (notamment incendie et vol) susceptibles d'atteindre les objets ou matériels déposés par le client ou les participants à l'occasion de la manifestation objet de la présente réservation.

Le client est responsable de l'ensemble des dommages causés par son fait, notamment par les participants ou leurs invités, et s'engage, en cas de dégradation des lieux mis à disposition, à supporter les coûts de remise en état des lieux.

Le locataire sera responsable de tous dégâts ou vols qui pourraient survenir aux matériels que ce soit des dégâts causés par lui-même, son personnel, ses clients, ses sous-traitants, etc., du premier jour au dernier jour de la location. Il devra s'assurer auprès d'une compagnie solvable pour toutes ces clauses, plus responsabilité civile.

En cas d'incident grave survenu dans l'enceinte des locaux loués du fait du client lui-même ou de l'un des participants, SAGET LA PERRIERE, HOTEL PANORAMIC et HOTEL CLOS SAINT MARTIN déclinent toute responsabilité et se porteront partie civile contre le client.

ARTICLE 6 – Force Majeure

Dans l'hypothèse de la survenance d'un cas de force majeure venant empêcher l'exécution de ses obligations par SAGET LA PERRIERE, HOTEL PANORAMIC ou HOTEL CLOS SAINT MARTIN le contrat serait immédiatement suspendu, à compter de la notification faite par SAGET LA PERRIERE, HOTEL PANORAMIC ou HOTEL CLOS SAINT MARTIN au Client, donnée par tous moyens. De la même façon, SAGET LA PERRIERE, HOTEL PANORAMIC ou HOTEL CLOS SAINT MARTIN informera le Client de la cessation

de cet évènement et l'exécution du contrat reprendra alors immédiatement à la date de cette notification.

On entend par cas de force majeure tout évènement rendant soit impossible, soit manifestement plus difficile l'exécution d'une obligation en raison du caractère imprévisible, irrésistible ou extérieur de cet évènement, ces trois critères étant alternatifs, tels que incendies, inondations, paralysies des voies de transports routiers ou autres, ruptures de fourniture d'énergies, blocage des télécommunications et des réseaux informatiques, piratage des produits par un tiers, ainsi que tout autre évènement considéré par la loi ou la jurisprudence comme un cas de force majeure.

Si un tel évènement venait à se prolonger au-delà de 15 jours après la date de notification, le contrat sera considéré résilié de plein droit.

ARTICLE 7 – Réclamations et Litiges

Les parties conviennent que les présentes conditions et leurs conséquences sont soumises au droit français. La langue des présentes et des relations entre les parties est le français.

Le Client consommateur est informé de la possibilité de recourir, en cas de contestation, à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends. A défaut de solution amiable dans un délai de 15 jours, les parties recouvreront leur liberté pour porter le litige devant les tribunaux compétents.

Tous litiges éventuels entre SA SAGET LA PERRIERE, HOTEL PANORAMIC ou HOTEL CLOS SAINT MARTIN et un Client seront de la compétence exclusive du Tribunal de commerce de NEVERS auquel il est fait expressément et par avance attribution de juridiction et cela même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

ARTICLE 8 – Informatique et Libertés

L'établissement constituera un fichier informatique contenant les informations personnelles demandées au client lors de la commande. Ces informations permettront à l'établissement de suivre les commandes, assurer la livraison, améliorer le service et proposer des offres commerciales.

Le client pourra à tout moment modifier, supprimer ou rectifier ses données personnelles le concernant dans les conditions prévues par la loi n 78-17 du 6 janvier 1978 relative à la loi « informatique et libertés »

Le Client doit adresser toute demande écrite à l'adresse suivante : SAGET LA PERRIERE, La Castille 58150 POUILLY SUR LOIRE.

ARTICLE 9 – Contact

Toute autre demande doit être adressée à SAGET LA PERRIERE :

- soit par téléphone au +33 (0)3.86.39.57.75
- soit par email à l'adresse suivante : tourisme@sagetlaperriere.com
- soit par courrier, à l'adresse suivante : SAGET LA PERRIERE, La Castille 58150 Pouilly-sur-Loire

HOTEL PANORAMIC: 02.48.54.22.44
HOTEL CLOS SAINT MARTIN: 02.48.54.21.11